

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Journal de Francfort* annonce, d'après des informations reçues de Berlin, que les négociations avec la Saxe-Meiningen sont à peu près arrêtées.

Le duc ne veut pas entrer dans la Confédération du Nord sous les conditions que la Prusse juge indispensables, et on a si peu l'espoir de le voir changer de sentiment que le gouvernement prussien a déclaré qu'on ne négocierait plus avec le possesseur actuel du pouvoir. On ne reprendra les négociations que si le gouvernement est transféré au prince héritier, et, dans ce cas aussi, on n'imposera pas d'autres sacrifices au pays.

Les troupes prussiennes sont en marche de tous côtés pour rentrer dans leurs foyers. Le 18, il n'y aura plus un seul soldat étranger, à l'exception des blessés, en Bohême et en Moravie.

Le premier corps est parti par Oderberg, le deuxième par Gorkitz, le troisième de Brünn par Prague. La quatorzième division marchera sur Gera, Zeitz, Cassel et Hanovre, et le deuxième corps de réserve sur Hof. Les gardes arriveront dans les environs de Berlin le 15 courant. Toutes ces troupes voyagent par les chemins de fer. L'armée du Mein reste dans ses quartiers actuels.

On mande de Berlin, le 30 août, au *Times* : « Lundi, les prisonniers non blessés pris pendant la dernière campagne ont été échan-

gés à Oderberg. Les Prussiens ont rendu 525 officiers autrichiens et 55,056 sous-officiers et soldats. Il y a encore 13,000 blessés autrichiens dans les hôpitaux de Prusse. L'Autriche rend 460 sous-officiers et soldats non blessés; 120 autres ne peuvent pas encore être transportés; 7 officiers prussiens ont été rendus. Le même jour, il a été rendu environ 5,000 prisonniers, faits sur les troupes de Bavière et de Hesse-Cassel. »

L'*International* signale l'agitation qui règne en Hanovre contre l'annexion de ce royaume à la Prusse.

« Cette agitation, dit-il, prend de très-larges proportions, surtout dans les campagnes. Un conflit sanglant a eu lieu à Celle entre des officiers hanovriens et une patrouille prussienne. Des pamphlets dirigés contre la Prusse, et des feuilles volantes écrites dans un sens hostile à la politique de Berlin, ont été saisis. Des arrestations s'opèrent chaque jour, elles atteignent les personnes soupçonnées d'être attachées à l'ex-roi. »

La *Correspondance provinciale* de Berlin, dit que la Prusse a annoncé au gouvernement italien la conclusion de la paix avec l'Autriche et a exprimé en même temps le désir que les relations cordiales entre les deux alliées soient encore consolidées davantage à l'avenir.

Le gouvernement italien, en reconnaissant que la Prusse a rempli consciencieusement les engagements stipulés dans le traité d'alliance, a répondu que l'Italie prenait en haute considération l'accord qui existait entre elle et la Prusse et qu'elle ne négligerait rien pour consolider l'amitié des deux puissances.

La paix conclue avec Hesse-Darmstadt donne à la Prusse 20 milles carrés de territoire et une population de 60,000 habitants. La Hesse supérieure entre dans la confédération de l'Allemagne du Nord. Les droits de navigation sur le Rhin et sur le Mein sont abolis.

Les négociations de paix avec la Saxe sont commencées.

On écrit de Berlin, 4 septembre, à l'*Agence Havas* :

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale, du Nassau et de Francfort à la Prusse, vient d'être distribué.

Après un résumé succinct des événements qui ont amené la dissolution formelle de la Diète, accomplie à Augsbourg le 21 août, le rapport constate que la commission a reconnu dans le projet de loi actuel, le commencement d'une nouvelle phase du développement national, et qu'elle a pris acte, avec grande satisfaction, du message royal du 16 août et de ce projet de loi.

Les discussions entre le gouvernement et la commission ont prouvé qu'on était complètement d'accord sur la tâche que l'Etat prussien aura à remplir en vertu de cette loi. Le rapport discute d'abord le droit de la Prusse à s'annexer le Hanovre, etc.

La commission a reconnu que le droit de conquête existera aussi longtemps que la guerre. Tant que des Etats allemands en mobilisant leurs troupes contre d'autres Etats allemands, en appelleront à la décision de la guerre, ils auront à en supporter les conséquences.

Le rapport constate que le droit des gens moderne reconnaît dans le droit de conquête un juste titre à l'acquisition des territoires étrangers. Le rapport ajoute que l'idée de renforcer ce titre par le suffrage universel n'a pas été acceptée par la commission, puisqu'elle a reconnu que ce serait remplacer l'essentiel par des apparences.

L'assentiment du Parlement de l'Union du Nord n'est considéré ni comme nécessaire ni comme opportun, vu qu'il n'existe pas en ce moment, qu'il n'a pas la compétence suffisante et qu'il n'est pas propre à émettre cette décision à cause de la prépondérance des représentants de la Prusse.

La commission s'est trouvée d'accord avec le président du conseil pour reconnaître qu'en réservant l'assentiment de cette assemblée, on ne ferait que retarder la sanction de droit de l'incorporation de ces pays, ce qu'il y a lieu d'éviter dans l'intérêt de la position de la Prusse et de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger.

En ce qui concerne les conséquences du droit de conquête sur les droits intérieurs des pays conquis, le gouvernement a déclaré qu'il regardait les institutions politiques et les constitutions des pays conquis comme abolies, la Constitution et la dynastie étaient inséparables; en Hanovre, la dynastie était beaucoup plus ancienne que la Constitution; l'une et l'autre ont dû disparaître en même temps. La doctrine moderne du droit des gens elle-même ne conclut qu'au respect du droit privé.

Un seul membre de la commission maintient que les Constitutions devaient être valables jusqu'à l'incorporation définitive. Deux autres

FABLETTON.

31

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

Les trois servantes des Sapins étaient venues se mêler à cette scène; et comme tous examinaient le gibier de M. Des Torranches, une voix, derrière eux, les fit se redresser les unes folles de peur, les autres étonnées.

— Ah! mes braconniers, je vous y prends!... dit cette voix.

— Eh! fourche! c'est d'Hascher, fit le vieillard, satisfait d'avoir pour juge de ses chiens le chasseur; d'où diable sors-tu à cette heure?...

Le chasseur ne répondit pas.

Donnant son fusil au spahis, se baissant vers le loup, qu'il toucha d'abord avec précaution, il prit ensuite avec confiance l'animal par les pattes de devant, l'enleva et, le laissant appuyé sur les pattes de derrière, la tête du loup inclinée vers son visage, d'Hascher se mit à valser avec lui, chantant à tue-

tête la valse de la reine de Prusse, un des chants favoris du chasseur.

Une hilarité générale l'entoura.

— C'est mon loup!... c'est mon loup!... disait d'Hascher, qui valsait toujours.

— Il est fiolé comme un cosaque!... répliqua M. Des Torranches.

D'Hascher continuait sur le même air.

— C'est mon loup... c'est mon loup... mon loup, ma bête; c'est mon loup... c'est mon loup, mon loup-garou...

Je le vois par corps depuis chez Rofins, fit le chasseur en jetant le loup sur la neige; et s'il eût été seul, il ne fût pas venu jusqu'aux Sapins.

— Le champagne de Lucien Arnould te l'a fait voir double, mon diable! repartit en souriant M. Des Torranches.

— C'est possible, interrompit d'Hascher; Mme Arnould n'étant pas chez Rofins, j'ai fêté, un peu plus qu'à l'habitude, le champagne de l'écrivain...

— Et tu as vu deux loups au lieu d'un?

D'Hascher, sans répondre au vieillard, se tourna vers le maître de Treffieux.

— L'orsqu'en marchant ma tête est en désaccord avec mes pieds, lui dit-il à voix basse, je me défie

de mes yeux; pourtant je parierais qu'à côté de ce loup se tenait un homme, et que cet homme était...

La main du commandant pressa significativement le bras du chasseur.

— L'avez-vous vu? demanda d'Hascher.

— Vu qui? demanda le vieux gentilhomme.

— Je suis fiolé comme un diable, reprit d'Hascher, qui, imitant le parler du maître des Sapins, souriait à l'officier; croyant parler tout bas, je parle haut, disant en même temps ce que je voudrais taire... ce qui n'empêche pas qu'à côté de ce loup...

— Tu as vu un autre loup?... interrompit joyeusement le vieillard; un loup de la famille de ceux tués par Des Brays... Bouscara n'en voit pas tant que vous, mes bigres, mais il les arrête tout de bon...

— Avec l'assistance du maître de Treffieux, repartit ironiquement le chasseur; quatre grands mâts et trois fourches de fer contre le même animal, c'est un beau coup!...

— Parles-tu sérieusement?... répliqua M. Des Torranches contrarié.

— Non, répondit d'Hascher; vos chiens, à tout bien prendre, sont de bons chiens... du moment que ce soir ils ont arrêté un grand vieux loup, et l'ont tenu assez raide pour l'empêcher de gagner le

fourré, quand le fourré était si rapproché, je n'ai pas à les blâmer...

— A la bonne heure! fit le vieillard soulagé; tu m'étonnais...

Jaquera, sur un signe de son maître, traîna le loup du côté de la cour; M. Des Torranches appela ses chiens, les trois servantes regagnèrent la maison en caquetant, et bientôt, à l'endroit où s'était joué ce drame, il ne resta qu'un fouillis de neige et de sang...

Alors le personnage, que le lecteur a déjà vu, s'arracha de nouveau du fourré.

Cet homme n'avait plus son fusil; il était tête nue; son front incliné semblait se courber sous le poids d'une douleur immense...

Il s'avança lentement, les bras croisés, et bientôt se tint immobile, là où la lutte avait fini... Son œil égaré suivit, avec désespoir, chaque trace noire sur la neige; puis, quand son regard eut embrassé tout le parcours du combat, cet homme s'affaissa sur lui-même, et, s'agenouillant à la place où était une mare de sang :

— Pardon, mon Dieu! murmura-t-il, j'ai assez souffert!...

Se redressant ensuite, il prêta l'oreille comme

membres de la commission contestèrent les conséquences du droit de conquête, en rappelant que le gouvernement prussien avait déclaré plusieurs fois qu'il combattait contre les gouvernements et non contre les populations.

Les commissaires du gouvernement répondirent que la proclamation d'un général en pays hostile n'obligeait pas le gouvernement, et que la proclamation des gouvernements militaires et civils n'avait de valeur que pour la durée de l'état de guerre.

La commission trouve dans ces déclarations une obligation morale du gouvernement de rendre à ces populations un état légal et constitutionnel qui les satisfasse. Cependant, en vertu des raisons développées plus haut, la commission ne leur accorde pas le droit d'être consultées sur l'incorporation.

Le rapport expose ensuite la nécessité et l'utilité politique d'incorporer ces pays à la Prusse. Il insiste sur la délimitation géographique de la Prusse.

L'incorporation de ces Etats à la Prusse constitue un progrès énorme dans le développement national. L'Allemagne acquerra beaucoup plus de force par l'agrandissement de l'Etat le plus grand et qui est entièrement allemand. « L'Etat de l'avenir, dit-il, ne pourra se former que par l'union organique des autres Etats allemands avec la Prusse. »

Le rapport, après avoir insisté sur la nécessité de ménager les droits particuliers des pays annexés, développe, d'une part, que l'on doit créer un état transitoire qui ne soit ni l'union personnelle, ni la dictature royale; d'autre part, l'impossibilité d'appliquer immédiatement la Constitution prussienne aux pays annexés.

La commission a fixé un terme pour l'application de la Constitution prussienne (le 1^{er} octobre 1867), et a insisté pour que l'organisation de la justice et le système des impôts soient maintenus, autant que possible, dans les pays annexés.

La démobilisation de l'armée n'a pas encore été ordonnée; cependant, tous les soldats appartenant à la landwehr vont être renvoyés dans leurs foyers.

La *Gazette du Peuple*, de Berlin, proteste contre les doctrines émises dans le rapport de la commission sur les annexions et elle s'exprime ainsi :

Pendant la guerre, on a déclaré dans des proclamations solennelles que l'on ne voulait pas combattre le droit des peuples, mais seulement punir l'hostilité des princes. Aujourd'hui, on nous dit que la victoire n'a pas seulement aboli les droits des princes, mais aussi ceux des peuples. Est-ce que ce sont là les signes de l'Etat libre et populaire qu'on prétend fonder?

DÉSORDRES A LYON.

Nous empruntons au *Salut public* et au *Progrès* de Lyon les détails d'une scène regrettable qui a eu lieu dimanche dernier, aux fêtes du Grand-Camp :

Le dimanche précédent, l'ascension de la mongolfière *l'Aigle*, qui était l'attrait principal de la fête donnée par M. Eugène Godard, n'avait pu avoir lieu par suite d'un accident arrivé pendant le gonflement.

M. Godard, pour dédommager le public de sa déception, avait annoncé qu'il donnerait une nouvelle fête, à laquelle toutes les personnes ayant assisté à la première pourraient également assister sans bourse délier, c'est-à-dire sur la présentation des billets déjà délivrés.

Dimanche donc, la foule des spectateurs de la première fête, augmentée d'un public nouveau, se pressait dès trois heures au Grand-Camp.

Le ballon ne devait partir qu'à six heures, et les trois heures d'attente devaient être remplies par quelques hors-d'œuvre parmi lesquels figuraient des exercices de gymnastique et l'ascension de quelques ballons en baudruche représentant des personnages comiques.

Bien longtemps avant l'heure fixée pour l'ascension, on murmurait dans les groupes que la mongolfière ne partirait pas et qu'on aurait une seconde édition de la déception du dimanche précédent.

La carcasse du ballon dégonflé gisait au milieu de l'arène, et on ne voyait personne s'occuper du gonflement, quoique l'heure annoncée pour l'ascension fût proche.

Voici ce qui était arrivé : le vent s'était élevé, et M. Eugène Godard n'osait opérer le gonflement, dans la crainte de voir son ballon déchiré avant même que le gonflement fût achevé. Cette crainte ne fit qu'augmenter à mesure qu'on approchait de l'heure fixée pour le départ. Enfin M. E. Godard, s'adressant à M. le secrétaire général pour la police, qui assistait à la fête, lui annonça que, dans de telles conditions atmosphériques, l'ascension était impossible, et il lui déclara qu'il était prêt à donner aux pauvres la recette encaissée, en prenant l'engagement de faire, le dimanche suivant, une ascension entièrement gratuite.

Il était difficile, on le comprend, de porter cette offre à la connaissance d'un public se composant de plus de 10,000 personnes, disséminées sur un espace d'un demi-kilomètre carré. M. le secrétaire-général donna l'ordre aux sergents de ville de circuler parmi les spectateurs des estrades et de leur faire connaître ce qui se passait et la résolution de l'aéronaute.

Ces spectateurs, fort mécontents, s'en allèrent pour la plupart, redoutant, non sans raison, ce qui allait arriver; d'autres restèrent et se mirent à huer et à siffler.

En ce moment, l'enceinte réservée au spec-

tacle fut envahie par un certain nombre de jeunes gens de quinze à dix-huit ans, qui s'élançèrent sur l'estrade élevée pour l'exercice du trapèze et se mirent à exécuter des tours et à danser. On applaudit en riant ces artistes improvisés.

La police redoutant, non sans raison, que ces plaisanteries ne devinssent l'élément d'un désordre plus grave, voulut faire évacuer l'arène; mais alors la masse du public prit parti pour les jeunes gens qu'on voulait expulser, et aussitôt la foule, venant de tous les points du Grand-Camp, se précipita comme une avalanche dans l'arène.

Que voulait-elle? Elle ne le savait trop elle-même, mais quelques-uns des meneurs ayant crié: « Il faut déchirer le ballon! » on se rua dans l'enceinte, où la mongolfière gisait dégonflée.

Tous les efforts des sergents de ville et des soldats se portèrent sur ce point, afin d'éviter la destruction du ballon, qui eût été pour l'aéronaute une perte considérable.

La foule, se voyant arrêtée, s'en prit alors aux estrades et en entreprit la démolition; les planches sont arrachées, les chaises sont cassées, et dans l'air vole une pluie de projectiles qui tombe un peu sur tout le monde.

Pendant ce temps, ordre est donné aux lanciers préposés à la garde des diverses issues du Grand-Camp de monter à cheval; l'escadron est au grand complet et arrive au trot de ses chevaux pour dissiper la foule. Celle-ci recule épouvantée en poussant des cris et dirige sa colère sur les soldats; on leur jette des pierres et les morceaux de bois arrachés aux estrades.

La police comprit qu'il ne s'agissait pas seulement de protéger l'aérostat, et que ce qu'il y avait surtout à protéger, c'était l'aéronaute, contre lequel était dirigée cette protestation. Or, dans l'état d'exaspération de la foule, si M. Godard est découvert et reconnu, on ne sait ce qui peut arriver.

On fait entrer l'aéronaute sous une tente. Un lancier se dépouille de son costume et en revêt le malheureux aéronaute, qui peut, sous ce déguisement, rejoindre sa voiture dans le voisinage du Grand-Camp. Au moment où il va s'y installer, il est reconnu. On ne veut pas laisser partir la voiture.

Après que la police et les lanciers, aidés dans cette besogne par la pluie qui arriva à propos, eurent dissipé la foule du Grand-Camp, cette dernière, emportant comme trophées de sa victoire des morceaux de planches, des débris de chaises, se transporta sur la place des Célestins, où M. Godard demeurait.

La police avait prévu cette manifestation et pris ses mesures en conséquence; à peine la foule avait-elle envahi la place des Célestins, hurlant et chantant sur l'air des *Lampions*: « Mes 20 sous! mes 10 sous! » que des quatre angles de la place débouchaient des sergents de ville, des soldats et des gendarmes.

La force armée, sans faire en aucune façon usage de ses armes, chercha à faire évacuer la place. La chose n'était point facile, car, en pareille circonstance, la foule oppose une résistance passive. Quelques arrestations eurent lieu, et, à ce propos, on nous a raconté un incident qui s'est produit au théâtre des Célestins :

Le commissaire de police ayant arrêté quelques-uns des perturbateurs, les fit entrer au théâtre des Célestins, en donnant l'ordre de fermer les portes, afin d'éviter une nouvelle lutte avec la foule qui voulait qu'on les lui rendit.

On comprend l'émotion que produisit aux Célestins cet incident; le commissaire de service, ignorant ce qui se passait, donna l'ordre de baisser la toile, tandis que parmi les spectateurs circulait le bruit, qu'au Grand-Théâtre, dont c'était l'ouverture, venait d'avoir lieu une seconde édition des événements de l'an dernier.

Cet incident occasionna un certain trouble dans l'intérieur des Célestins: M^{me} d'Herblay, qui se trouvait au même instant sur la scène, croyant assister à une seconde répétition de l'émeute de l'an dernier, s'évanouit subitement, et le rideau s'abassa en attendant que l'artiste fût revenue de son émotion.

On avait parlé d'un certain nombre de personnes tuées, ce nombre est de deux; l'une des victimes a succombé des suites d'une blessure faite par une pierre, l'autre des suites d'un coup de pied de cheval. Quant aux blessés, il doit y en avoir une certaine quantité: cela était inévitable dans une pareille bagarre.

Ceux qui ont le plus souffert sont les sergents de ville et les militaires, qui ont fait preuve de beaucoup de sang-froid. Un sergent de ville a reçu à la tête un coup de bâton qui lui a fait une grave blessure.

L'enquête qui va avoir lieu fera connaître la part de responsabilité qui revient à chacun dans les événements dont on vient de lire le récit.

M. le comte de Palikao, commandant en chef de l'armée de Lyon, a adressé la lettre suivante au *Salut Public* :

Quartier-général, à Lyon, 5 septembre.

Monsieur le directeur,

Le compte-rendu des désordres qui ont eu lieu hier au Grand-Camp contient, dans le numéro de ce jour de votre estimable journal, une erreur que je vous prie de vouloir bien relever dans l'esprit de vos nombreux lecteurs.

Le piquet de cavalerie n'a point eu de charge à exécuter; son rôle se bornait à prêter assistance à la police pour le maintien de l'ordre.

Il résulte de l'enquête qui a été faite par les soins de M. le général de division comman-

s'il eût attendu, de quelque voix d'en haut, le pardon qu'il demandait.

Il entendit :

— C'est mon loup... c'est mon loup... mon loup, ma bête... mon loup-garou...

— Oh! dit-il avec une sourde colère, chaque fois que je demande grâce, une dérision tombe sur ma tête... Dieu reste muet, les hommes détruisent tout ce qui me touche. Depuis le jour que j'ai été marqué au front je suis maudit, tout me quitte ou tout meurt!...

L'étranger marcha, sans bruit, jusqu'au portail de M. Des Torranches. Il fit jouer le loquet de la petite porte, mais les verrous en étaient tirés. Longeant les murs, du côté des écuries, cet homme s'arrêta devant une fenêtre percée à quelques pieds du sol.

Cette fenêtre, présumée trop étroite pour qu'un homme pût y passer, était simplement bourrée de paille. L'être mystérieux poussa la paille avec précaution, et, l'ouverture étant dégagée, il écouta.

Quelle idée pouvait être passée dans la tête de ce maraudeur?...

Il appuya ses mains sur l'assise de la fenêtre et, s'élevant avec une dextérité surprenante, s'allongea comme une louve, glissa dans l'ouverture et disparut.

Peu de temps après, on entendit dans la cour M. Des Torranches dire à Jaquera :

— Laisse, pour cette nuit, Réveillotte auprès du feu; mets de la paille fraîche aux autres; les autres n'ont pas grand mal.

Le vieillard traversa la cour, se dirigeant vers le pavillon.

Le vent tournait, la neige tombait de nouveau. Le maître des Sapins examina le temps avec appréhension et ouvrit la porte du comte de Treffieux.

— Où donc est d'Hascher? demanda le vieillard, qui parut aussi fâché que surpris de trouver l'officier seul.

— Il est parti.

— Quand cela?

— Tout à l'heure.

— Fourche! repartit M. Des Torranches, je suis fâché de ne pas l'avoir rencontré; je l'eusse retenu: il va supporter une rude tourmente.

Le vent descend et les nuages tournent sur les Sapins comme des oiseaux de proie.

— Ce qui signifie? répliqua le jeune homme...

— Que la neige tout à l'heure va tourner aussi, et quand la neige tourbillonne, les âmes de nos chemins sont comblés, un homme peut s'y perdre.

— Avez-vous réellement de l'inquiétude pour d'Hascher? demanda avec quelque émotion le maître de Treffieux.

— Non; le diable s'en tirera, répondit le vieillard en humant sa prise; il vient si souvent chasser mes lièvres qu'il connaît les chemins mieux que ne les connaissent mes lièvres; mais il aura un rude temps.

Une bouffée de vent, qui chassa dans la chambre un nuage de fumée, vint donner raison au vieux gentilhomme. La cheminée gronda comme si un grand oiseau y eût établi son vol, et dans son tube de cristal la lumière de la lampe vacilla.

Le vent sifflait aigrement contre la porte, fouettant la neige que l'on entendait tapoter contre les vitres de la croisée.

— Vous lisez dans le temps comme je pourrais lire dans un journal, dit le jeune homme; avec cette différence qu'un journal pourrait me tromper et que le temps ne vous trompe point.

— Voici la tempête déchaînée, comme disent les poètes, repartit en souriant le vieillard. Lucien Arnould, pour signaler ce temps, parlerait de rafales blanches; moi, qui suis un vieux bonhomme, sans invention ni malice, je dis tout simplement que c'est

un gros temps qui va me casser quelques sapins de plus, et faire rôder plus excités les loups autour des bergeries... Dieu merci! celui qui est dans ma cour ne me prendra plus de moutons!

Les trois chiens qui étaient dans la cour donnèrent un coup de voix, puis se turent.

— Les loups vont-ils vous obéir comme les éléments? reprit sérieusement le jeune comte.

— Non, répondit M. Des Torranches, mes chiens dormaient sans doute; éveillés par quelque bruit, et surpris par l'odeur du loup, qui est dans leur voisinage, ils ont jappé, puis se sont tus en se souvenant de leur chasse.

— Ce que vous supposez a tellement raison d'être, répliqua l'officier, qu'après vous avoir entendu, on est tout étonné de n'avoir pas supposé comme vous.

— Il y a soixante ans que j'observe, fit avec satisfaction le vieillard; dans soixante fois douze lunes il y a bien des remarques à faire; et je puis donc pressentir, sans être sorcier, que le combat de mes chiens avec cette bête a pu les impressionner... Cette bête les inquiète encore, les diables, dit M. Des Torranches après avoir écouté quelques instants; les voilà maintenant qui jappent à la mort.

Les trois dogues, après quelques jappements qui

dant la place de Lyon, que l'officier qui commandait ce piquet, bien que sa troupe fût assaillie par des huées, des menaces et même des projectiles, a fait preuve de beaucoup de calme et de sang-froid en reconnaissant que cette manifestation tapageuse, quoique très-répréhensible, n'avait rien d'inquiétant, et en ralliant sa troupe du côté des buttes.

Je fais témoigner à cet officier toute ma satisfaction pour sa conduite pleine de modération.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le général de division, sénateur, commandant le 4^e corps d'armée,

CH. DE MONTAUBAN, comte de PALIKAO.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On annonce que l'Empereur partira au commencement de la semaine prochaine pour Biarritz.

— La *Epoca* annonce que la reine Isabelle se propose de visiter l'Impératrice à Biarritz.

— M. de Moustier a fait savoir par une dépêche télégraphique, reçue mercredi, qu'il acceptait le portefeuille des affaires étrangères, mais qu'il ne pourrait arriver à Paris qu'à la fin de ce mois ou dans les premiers jours du mois d'octobre, à cause de quelques affaires pendantes qu'il tient à régler avant de quitter Constantinople.

— On dit qu'à Vérone le général français Froissard fera ce que le général Lebœuf est chargé de faire à Venise, c'est-à-dire qu'il recevra la consignation de la ville des Autrichiens, et qu'il la remettra, au nom de la France, à la municipalité locale. La consignation de la Vénétie sera effectuée avant la fin de septembre.

— La Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 5 0/0.

— Il paraît qu'on a été très-étonné à Bruxelles que l'impératrice du Mexique, revenant pour la première fois en Europe depuis la mort de Léopold I^{er}, ne se soit de suite rendue auprès de sa famille à Bruxelles. Il paraît que cela a tenu à une question d'étiquette. L'impératrice se serait sentie blessée de ce que le roi des Belges n'ait envoyé personne la recevoir à son débarquement à Saint-Nazaire. Il paraît toutefois qu'une correspondance entre le frère et la sœur a aplani le différend, et que l'impératrice passera par Bruxelles à son retour de Miramar.

— La réouverture du Théâtre Italien est fixée au 2 octobre. Une « circulaire » de M. Bagier, directeur, fait connaître le nouveau tarif des places pour la saison. Un fauteuil d'orchestre, 20 francs. La « circulaire » ne dit pas

semblaient contents, hurlèrent. Dans ce déplaisant concert, la voix de Bouscara faisait la basse.

Bientôt les hurlements prirent plus de force, et devinrent si discordants, ou si étranges, que le jeune comte en fut vivement impressionné.

Un moment il se crut à Treffieux, dans la chambre rouge, lorsque des jappements semblables signalaient le passage, sur ses domaines, de ce qu'il pensait alors être l'ombre du grand maître de Treffieux.

— Il se passe quelque chose d'extraordinaire dans ma cour, Emile, reprit avec préoccupation le vieux gentilhomme; mes chiens ne sont pas attachés, ils jappent après quelqu'un ou après quelque bête, et ne sortent point de leur chenil...

— Peut-être sont-ils las?...

— Oh! les diables! si un autre loup leur était offert, ils serviraient un autre loup.

La voix de Bouscara manqua tout-à-coup dans le concert, et bientôt le vieillard se leva vivement.

Le gros chien s'était jeté contre la porte, et de là fit entendre des jappements furieux.

— Diable! fit M. Des Torranches, dès que la porte fut ouverte, mon grand chien est effrayé; je n'y comprends plus rien.

si le locataire, à ce prix, pourra emporter le meuble. Il eût été bon de s'expliquer.

— Nous trouvons dans une revue agricole du Midi, quelques renseignements intéressants sur l'introduction de quelques aliments en Angleterre :

Les légumes furent importés des Pays-Bas en Angleterre vers 1509; jusque-là il n'y avait point de jardin potager en Angleterre. Les pommes de terre furent apportées d'Amérique en 1586; la culture en fut introduite en Irlande en 1610, et n'en fut pas pratiquée en Angleterre avant 1650.

Les asperges arrivèrent en 1602, et l'année suivante les artichauts et les choux-fleurs.

Les Espagnols avaient, dès 1552, apporté le chocolat de Mexico.

Le sucre ne fut pas raffiné, en Angleterre, avant 1659.

Le thé y fut introduit en 1666, et coûtait alors 60 schillings la livre. Le café avait été importé en 1661.

Les groseillers furent apportés de Zante en 1553.

— Nous empruntons au même journal un pronostic infallible pour la connaissance du temps :

Il est très-important pour le cultivateur de prévoir avec certitude la pluie deux ou trois jours avant qu'elle ne tombe, car il peut régler là-dessus ses travaux agricoles. Le baromètre le lui indique, mais on n'a pas toujours un baromètre sous la main; d'ailleurs les oscillations du mercure dans le tube de cet instrument n'indiquent réellement que la pression atmosphérique. Voici un pronostic infallible et à la portée de tout le monde. Lorsque, pendant le beau temps, on aperçoit dans le ciel de petits nuages immobiles, diaphanes, échevelés et prenant la forme de saule pleureur, la pluie tombera deux ou trois jours après l'apparition de ce phénomène. S'il se révèle à la suite du mauvais temps, ce n'est plus qu'un indice d'humidité atmosphérique. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'expérience.

— Un ouvrier mécanicien, Smittler, prétend avoir découvert la direction des aérostats, en adaptant les hélices non plus à la nacelle, comme on l'avait fait précédemment, mais au corps du ballon, imitant en cela la conformation des oiseaux, dont les ailes n'adhèrent pas aux pattes, mais à la charpente osseuse.

— Un docteur anglais, digne émule de Jenner, est en train d'appliquer, avec un plein succès, le système de son compatriote à la guérison du choléra. Il inocule dans le bras, au moyen d'une incision, du camphre dissous dans de la térébenthine, et le tour est fait; les malades les plus désespérés reviennent instantanément à la vie. Tout Liverpool se traite par cette méthode, et Liverpool s'en trouve bien, à ce qu'on dit.

L'officier suivit dans la cour le vieux gentilhomme. La neige tombait alors si épaisse, que, de l'endroit où ils étaient, ils ne pouvaient découvrir la maison.

— Ces diables ont jappé à la mort... murmura le maître des Sapins, fâcheusement impressionné; un fichu temps pour d'Hascher!... Une triste veillée pour ceux qui n'ont pas d'abri... Bouscara regagne son chenil, les autres chiens ne disent mot, que signifie tout cela, Emile?

— Par une semblable tempête, répondit le jeune comte, les animaux doivent être intimidés comme nous; il est certain qu'à cette heure nous ne sommes pas dans notre état habituel.

Le vieillard secoua la tête, prêta l'oreille, et entendait, sur les hauteurs, des sapins se briser;

— Rentrons, dit-il, mon bien est saccagé!

De nouveau le comte et M. Des Torranches s'établirent près du feu. Pendant quelques minutes un silence complet régna entre ces deux hommes.

— D'Hascher était-il encore gris lorsqu'il vous a quitté? reprit avec préoccupation le vieux gentilhomme.

— Oui, répondit le maître de Treffieux.

— Ce diable peut rouler dans un ravin et y rester! fit M. Des Torranches.

— LA RUBANOMANIE. — M. Arthur de Bois-sieu publie, dans la *Gazette de France*, de jolis vers sur la rubanomanie :

Vous qui désirez la croix que voilà,
Heureux jeunes gens ou vieux patriarches,

Faites les démarches

Qu'il faut pour cela.

Voyez le ministre ou son secrétaire,

Tous deux, comme on sait, sont gens éminents;

Tâchez de leur faire

Quelques compliments.

En parlant de vous il est nécessaire

De dire le bien que vous en pensez :

En telle matière

Trop n'est pas assez.

Soignez la réclame et battez la caisse :

Plus vous parlez fort et mieux on entend ;

Ayez de l'adresse

Sinon du talent.

Faites-vous mousser dans le moindre ouvrage :

Les sots et parfois les hommes d'esprit

Gôbent avec rage

Tout ce qu'on leur dit.

Hélas! aujourd'hui, la gloire s'achète ;

On se fait un nom connu dans Paris

Comme une coquette

Se fait les sourcils.

Demandez à tous et de porte en porte,

Pour obtenir tout c'est un sûr moyen,

Et si ça rapporte

Ça ne coûte rien.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En ce moment surtout, il peut être intéressant de connaître exactement la durée d'un permis de chasse. Or, d'après les derniers arrêts de la cour de cassation et de la cour d'appel, le jour de la délivrance du permis de chasse ne fait pas partie du délai d'une année fixé pour la durée du permis, et par conséquent un permis délivré, par exemple, le 1^{er} octobre 1865, est encore valable pour la journée du 1^{er} octobre 1866.

Le baron Louis-René de Falloux, oncle de M. le comte de Falloux, ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, vient de mourir à son château de Châteaufort, près Langeais, à l'âge de 86 ans.

Nous lisons dans l'*Union bretonne* :

« Le conseil général, après une longue discussion, a décidé, à une grande majorité, que la question du transfert de la sous-préfecture de Savenay à Saint-Nazaire lui semblait devoir être ajournée. »

« Un des honorables membres du conseil, avant le vote, en a nettement précisé le sens en disant qu'il s'agissait d'un simple ajournement et non d'un rejet. »

— Si je connaissais le chemin de Ris, je courrais après lui... répliqua le maître de Treffieux.

— Vous n'en sortirez pas sans accident, mon ami, repartit le vieillard; tenez-vous donc tranquille, j'ai assez d'une inquiétude à la fois.

— Êtes-vous réellement inquiet?

— J'ai, fourche! envie d'aller éveiller Jaquera... Ecoutez donc, reprit le vieillard, dont le visage retrouvait de la sérénité, ce bigre, pour qui je me tourmente, au lieu de coucher chez lui, sera tout simplement parti d'ici pour affûter quelque bête, Le voici qui revient.

On entendit alors distinctement sur le grand terre que domine l'habitation :

— Oh! oh!... Oup!...

— Le diable va réveiller ma femme, dit avec frayeur le vieux gentilhomme. Voilà mes chiens qui lui répondent, allez donc vite ouvrir à cet étourneau.

— Oh! oh! cria à son tour le jeune comte en sortant du pavillon.

— Ah! ah! fit le chasseur; oh! coute à la voix!... coute! coute! coute!...

La petite porte fut ouverte et refermée.

(La suite au prochain numéro.)

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Le jour commence enfin à se faire sur la situation de la faillite de Souvigny. »

« De nos renseignements, il résulterait pour la maison de banque un passif d'un million et un actif de 1,400,000 fr. Mais on croit que cet actif pourrait bien se réduire considérablement par l'épuration des créances à recouvrer. »

Une épouvantable catastrophe est survenue mardi sur le chemin de fer d'Orléans.

Le train-poste n° 20, qui part de La Rochelle à 5 h. 55 du soir et de Niort à 8 h. 40 m., venait de dépasser la station de la Crèche et approchait de Saint-Maixent, en marchant avec la vitesse ordinaire de 40 kilomètres à l'heure, lorsqu'au lieu dit Moulin de Piozay l'essieu d'une voiture de deuxième classe, attachée au wagon-poste, vint tout-à-coup à se rompre. Immédiatement la voiture déraila, entraînant à sa suite, hors de la voie, tous les autres wagons de voyageurs. Un choc terrible se produisit, et, dans l'espace d'une seconde, les voitures, roulant pêle-mêle, se brisèrent les unes sur les autres, et couvrirent de débris méconnaissables les bords de la voie. Seuls, la locomotive, le tender, le wagon-poste et une voiture de 1^{re} classe restèrent intacts sur les rails.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* dit que cinq wagons ont été précipités d'une hauteur de trois mètres environ au bas du talus.

Il était 8 heures 1/2 du soir lorsque ce terrible événement est arrivé. Une obscurité presque complète ajoutait encore à l'horreur et à la désolation de cette scène. Le nombre des victimes est malheureusement trop considérable.

Voici les détails que le *Mémorial des Deux-Sèvres* publie à cet égard :

« Le premier et le quatrième wagon étaient à peu près intacts, mais le second et le troisième ont été presque entièrement broyés; aussi le nombre des victimes est-il relativement considérable. Six personnes en effet ont été tuées, quinze ont été blessées. »

« Les habitants de Saint-Maixent et les officiers et soldats composant la garnison de cette ville, aussitôt informés de cette lugubre nouvelle, sont accourus en toute hâte sur le théâtre de l'accident et ont prêté un actif concours aux autorités. Les blessés ont été transportés, ainsi que les morts, à l'hôpital de Saint-Maixent. »

« M. Quévillon, inspecteur principal du chemin de fer d'Orléans, était parti immédiatement pour juger des mesures à prendre et ramener à Poitiers les voyageurs en état de continuer leur route. »

« Dans la nuit, M. le préfet des Deux-Sèvres et M. le procureur-impérial, accompagnés du greffier du tribunal, se sont rendus sur les lieux du sinistre. »

« Les visites étaient nombreuses dans la matinée du 5, à la gare de Niort, et les préoccupations des familles et de la population étaient grandes, car plusieurs personnes de la ville faisaient partie du convoi malheureux de la veille. »

« M^{me} M..., M. et M^{me} Cl..., sur le sort desquels on avait de vives inquiétudes, sont rentrés fort heureusement à peu près sains et saufs à Niort; M^{me} M... seule a près de l'œil une contusion qui ne présente aucun caractère de gravité. »

« M. B..., huissier à Niort, est arrivé également par le train de mercredi matin; il se trouvait dans le wagon qui a eu le plus à souffrir, car six de ses compagnons de voyage ont été tués à ses côtés. Par un hasard providentiel, il a échappé à la mort, mais il porte les traces de plusieurs contusions. »

« Les personnes tuées par suite de cet accident sont : un gendarme de La Rochelle, un brigadier de douanes à Rochefort, un prêtre, une jeune fille de 18 ans qui était avec ses parents et une de ses sœurs, un jeune homme et un autre voyageur resté inconnu. »

« Les personnes blessées le sont légère-

ment; une seule d'entre elles a une fracture à la jambe.

» La mort, pour ceux qui ont succombé, a dû être instantanée et être le résultat soit d'une commotion violente ne laissant aucune trace, soit de l'asphyxie, car on a remarqué cette particularité que l'un d'eux avait un côté de la figure entièrement noir, tandis que l'autre portion du visage était blanche.

Le théâtre de la catastrophe présentait, mercredi matin, un spectacle navrant. Un grand nombre de curieux étaient groupés, dans une morne contemplation, autour des wagons

qui gisaient au bas du remblai dans un désordre inexprimable, et ne présentaient plus qu'une masse informe de débris de toute sorte.

» Une enquête a été commencée le 5 par M. le juge d'instruction. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le décret de promulgation de la loi portant qu'il sera fait

en 1867 un appel de cent mille hommes sur la classe de 1866.

Un journal de Madrid, la *Provincia*, annonce que la famille des Bourbons de Naples est décidée à se retirer en Espagne.

Une dépêche de Madrid nous apprend que la reine d'Espagne a rendu visite hier à l'Impératrice Eugénie à Biarritz.

Un comité des membres du conseil privé de la reine Victoria s'est réuni, mercredi, à Whi-

tehall, pour délibérer sur les questions relatives au choléra et à l'épizootie.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les omnibus de M. Lefevre seront à la disposition des personnes qui voudront se rendre au concours agricole, qui aura lieu à Montreuil-Bellay, le 9 septembre prochain. On est prié de se faire inscrire à l'avance, rue du Portail-Louis, 17.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

Un an. Six mois.
PARIS, 15 fr. 8 fr.
DÉPART., }
CORSE, } 18 fr. 10 fr.
ALGÉRIE, }
ÉTRANGER, selon le tarif postal.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Rencœurant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une; et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR;

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS,
Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

— 5° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LES BIENS

Ci-après,

Dépendant des successions BOUGREAU et DELAUNAY.

1° UNE MAISON, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 46, avec cour, jardin et servitudes.

2° UNE MAISON, avec cour, jardin et clos de vigne; le tout contenant 17 ares, ayant façade sur le chemin de Varrains et sur le chemin des Rivières.

S'adresser audit notaire. (450)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 septembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison et une cave, situées à la Mimerolle, commune des Tuffeaux, appartenant au sieur EFFRAY-ESNAULT, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de la succession de M. Etienne Girault.

Il sera vendu :

Lit, couettes, matelas, couvre-pieds, linge, effets, vins rouge et blanc en fûts et en bouteilles, bouteilles et dames-jeannes vides, table, chaises, bois de chauffage, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Comédie, en face du Square projeté.

Cette maison est occupée par M. Lépine, marchand grainetier.

S'adresser, pour voir la maison, à M. Lépine, et, pour traiter, à M. Thiercelin, à St-Florent. (380)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, sachant lire et écrire, demande un emploi comme valet de chambre ou employé dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien *Ecu de Bretagne*, M. Lefevre transfère son bureau des Omnibus du chemin de fer, au siège de son établissement de Louage de chevaux et de voitures, rue du Portail-Louis, n° 17, où les adresses seront reçues, à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours,

INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain : sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand Rue n° 10. (274)

ON DEMANDE UN AGENT

pour une compagnie d'assurance contre l'incendie. Remises exceptionnelles. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

LA VILLE DE SAUMUR, SON BUDGET.

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 05	» 10	» »	70 20	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 75	» 35	» »	96 75	» 15	» »
Obligations du Trésor.	461 25	» »	1 25	» »	» »	» »
Banque de France.	» »	» »	» »	3625	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1365	» 5	» »	1390	» 25	» »
Crédit Foncier colonial.	605	» »	» »	605	» »	» »
Crédit Agricole.	620	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	672 50	2 50	» »	675	» 2 50	» »
Crédit Mobilier.	670	» 2 50	» »	681 25	11 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	905	» 5	» »	910	» 5	» »
Orléans (estampillé).	387 50	6 25	» »	390	» 2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1172 50	7 50	» »	1177 50	5	» »
Est.	543 75	6 25	» »	542 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	890	» »	» »	900	» 10	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	538 75	1 25	» »	540	» 1 25	» »
Ouest.	568 75	2 50	» »	570	» 1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1620	» 20	» »	1630	» 10	» »
Canal de Suez.	395	» 3 75	» »	395	» »	» »
Transatlantiques.	515	» »	3 75	520	» 5	» »
Emprunt italien 5 0/0.	57 80	» 70	» »	58 15	» 35	» »
Autrichiens.	367 50	1 25	» »	375	» 7 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	3 75	» »	425	» 6 25	» »
Victor-Emmanuel.	80	» 1	» »	79 50	» »	30
Romains.	65	» 1	» »	65	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	350	» 5	» »	350	» »	» »
Saragosse.	145	» 2 50	» »	152	» 7	» »
Séville-Xérès-Séville.	26	» »	» »	27	» 1	» »
Nord-Espagne.	105	» 2 50	» »	112	» 7	» »
Compagnie immobilière.	415	» 2 50	» »	415	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	312 50	» »	» »	312 50	» »	» »
Orléans.	305 25	» »	» »	305 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 75	» »	» »	303 75	» »	» »
Ouest.	304	» »	» »	303 75	» »	» »
Midi.	303 25	» »	» »	304 50	» »	» »
Est.	307	» »	» »	306	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.